

Ecurie Région Elbeuf

51 Rue du Neubourg

76500 ELBEUF

Tel : 06.07.46.22.00

E-mail : ecurie.region.elbeuf@orange.fr

Site internet : www.ecurieregionelbeuf.fr



REGLEMENT PARTICULIER VHC - PEA

Rallye Régional de l'Ecurie Région Elbeuf

SAMEDI 20 et DIMANCHE 21 JUILLET 2024

Lieu : Usine Ampère Cléon (Ancienne Usine Renault)

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès la délivrance des visas
Ouverture des engagements	Dès parution du présent règlement
CLOTURE DES ENGAGEMENTS	Lundi 8 Juillet 2024
Distribution du carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK) et Reconnaissances	Vendredi 19 Juillet 2024 de 15h à 18h30 et Samedi 20 Juillet 2024 de 9h à 18h30
Publication liste des engagés sur le site www.ecurieregionelbeuf.fr	Jeudi 18 Juillet 2024
Vérifications Administratives : Parking Usine Ampère Vérifications Techniques : Parking Usine Ampère	Samedi 20 Juillet 2024 de 14h à 18h30 Samedi 20 Juillet 2024 de 14h15 à 18h45
Parcs de départ, de regroupement et fermé Heure de mise en parc de départ	Parking Usine Ampère Cléon De 14h30 à 19h00
Briefing des pilotes	Le 21 juillet 2024 à l'entrée du parc fermé
1 ^{ère} réunion des commissaires sportifs au Parking de l'Usine Ampère Cléon	Samedi 20 Juillet 2024 à 17h45
Publication des équipages admis et ordre de départ au Parking de l'Usine Ampère Cléon	Samedi 20 Juillet 2024 à 20h30
Départ du 1 ^{er} Concurrent du Parking de l'usine Ampère Cléon	Dimanche 21 Juillet 2024 à 8h30
Publication des résultats partiels et final (affichage) au Bureau du Collège	Dimanche 21 Juillet 2024
Arrivée	Parking Usine Ampère Cléon
Vérifications finales Lieu Taux horaire de la main d'œuvre	Le 21 Juillet 2024 à l'issue des classements Garage SEMS 26 rue Petou 76500 Elbeuf 60€00 TTC
Publication des résultats du rallye au Bureau du Collège	30 mn après l'arrivée du dernier équipage
Ouverture du parc fermé Remise de récompenses : lieu à confirmer	30 mn après l'affichage 30 mn après l'arrivée de la dernière moderne

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'A.S.A. Côte d'Albâtre en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie Région Elbeuf en qualité d'organisateur technique organisent leur 19^{ème} Rallye Moderne & le 5^{ème} VHC avec le concours de l'Usine Ampère Cléon

le Samedi 20 et le Dimanche 21 Juillet 2024.

RALLYE VHC de l'Ecurie Région Elbeuf

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie en date du 05/05/2024 sous le n° 31 et par la F.F.S.A sous le permis d'organiser n° 341 en date du 05/05/2024

Ecurie Région Elbeuf

Adresse courrier - 51 Rue du Neubourg - 76500 Elbeuf

Siège social - Mairie de Saint Pierre les Elbeuf

Association loi 1901 – Agrément jeunesse et sports n° 76 S 0656

Comité d'organisation :

Président : Christophe BOGEMANS

Membres : l'ECURIE REGION ELBEUF

Secrétariat du Rallye : Ecurie Région Elbeuf 51, rue du Neubourg 76500 Elbeuf

Téléphone : 06.07.46.22.00

Mail : ecurie.region.elbeuf@orange.fr

Permanence du Rallye : Usine Ampère Cléon

Tél : 06.08.70.10.73 (tél fixe en cours)

Date, horaire : samedi 20 juillet de 14H00 à 20H00 et dimanche 21 juillet de 7H00 à 20H00

Organisateur technique :

Nom : Ecurie Région Elbeuf - Christophe BOGEMANS

Adresse : 51, rue du Neubourg 76500 ELBEUF Tel : 06.07.46.22.00 - mail : ecurie.region.elbeuf@orange.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. Officiels de l'Epreuve

Président du Collège des Commissaires Sportifs Commissaires Sportifs	MAWDSLEY Françoise JARDIN François LARUE Annick	1303 / 1653 1303 / 20414 1303 / 19109
Directeur de Course Directeur de Course Adjoint Directeur de Course Adjoint Directeur de Course Adjoint Directeur de Course Adjoint Directeur de Course Adjoint	HABELIN Kévin JOSSE Jean-Denis DEUIL Sébastien CARTERON Michel HERVIEU Daniel	1206 / 193149 1315 / 34725 1303 / 113016 1308 / 8442 1318 / 179222
Commissaire technique responsable VHC-(A) Commissaire technique Adjoint -(A) -(B) -(C) -(C)	BALLENGHIEN Francis SALENNE Jacques DESSE Jean-Michel BOURNEX Jean Luc BLOT William	1303 / 5641 1306 / 18219 0112 / 5538 1315 / 11351 1318 / 236179
Services Médicaux Médecin chef	Hôpital des Feugrais Hôpital d'Evreux CHU de Rouen Docteur Thierry ETONGO	
Relations concurrents	CHRISTEL Claude	1303 / 9367
Chronométrateur 1 Chronométrateur 2	LACHEVRE Jennifer En cours	1303 / 194351
Chargé des relations avec la presse Classement Speaker	BOGEMANS Christophe BOGEMANS Yann Non connu à ce jour	1308 / 44924 1308 / 44922
Juge de faits	Conforme au règlement F.F.S.A.	

1.2P. Eligibilité :

Le Rallye de l'Ecurie Région Elbeuf compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes VHC 2024 (coefficient 2)
- le Championnat de la Ligue Régionale du Sport automobile de Normandie 2024

1.3P. Vérifications :

Les vérifications administratives auront lieu :

**Le Samedi 20 Juillet au Parking de l'Usine Ampère Cléon
De 14h à 18h30 pour tous les groupes.**

Les vérifications techniques auront lieu :

**Le Samedi 20 Juillet au Parking de l'usine Ampère Cléon
De 14h15 à 18h45 pour tous les groupes.**

Nota :

Un additif vous sera remis avec le Roadbook où vous aurez les informations des emplacements pour votre assistance ainsi que les consignes de sécurité.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.5P. Toute personne licenciée qui désire participer au Rallye de l'Ecurie Région Elbeuf doit adresser à :

ECURIE REGION ELBEUF

51, rue du Neubourg

76500 ELBEUF

Portable : 06.07.46.22.00

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 8 Juillet 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi), accompagnée impérativement du chèque de règlement à l'ordre de L' ECURIE REGION ELBEUF.

(les chèques seront déposés le lendemain de l'épreuve)

Pré-engagement autorisé par mail avec tous les documents demandés dans l'Article 3.1.12P avec confirmation obligatoire sous 5 jours par courrier, accompagnée du montant de l'engagement.

Païement possible par virement bancaire en demandant le RIB à l'Ecurie Région Elbeuf.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement et assurance sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 200 €

- sans la publicité facultative des organisateurs : 400 €

Chaque membre de l'ERE (pilote ou copilote) à jour de sa cotisation 2024 bénéficiera d'une remise de 10[€] sur le montant de l'engagement.

Les droits d'engagement seront remboursés si le forfait est enregistré **par écrit**, par le secrétariat **au plus tard le Jeudi 18 Juillet 2024.**(e-mail ou courrier)

3.1.12P

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et sinon elle sera placée sur liste d'attente.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. Assistance

Le parc d'assistance sera mis en place avec CH entrée et sortie. Cet endroit sera indiqué sur le road-book.

Il vous sera fourni 3 autocollants : 2 assistance & 1 reconnaissance. Après avoir noté le numéro d'immatriculation du véhicule concerné, vous devrez le coller (non scotché) sur la partie supérieure droite du pare-brise de chaque véhicule. Il y aura des pénalités s'il est constaté qu'il y a plus de 3 véhicules par emplacement d'un équipage.

Il est interdit de mettre des piquets dans le sol, uniquement des poids.

Il est obligatoire de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures (3 m x 5 m minimum ou d'une surface au moins égale à celle de la voiture) et de disposer sous chaque véhicule d'assistance sous la partie mécanique une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

Ne pas laisser sur place vos sacs poubelles. Le concurrent est responsable de l'état des lieux après son départ.

Toutes infractions à ces obligations entraîneront : frais de remise en état à la charge du concurrent + pénalité pour défaut de 200€00.

Attention ! Seuls les véhicules porteurs du sticker (Assistance ou Reconnaissance) seront admis dans le Parc d'assistance.

Toutes les assistances effectuées en dehors de cette zone seront pénalisées.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. Description :

Le Rallye de l'Ecurie Région Elbeuf représente un parcours de 156,60 Kms

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales, d'une longueur totale de 39,90 Kms.

Les spéciales sont :

- | | |
|--|--------------------------|
| - Spéciale Arnaud CONTE (E.S. 1-3-5) : | 4.80 Kms x 3 = 14,40 Kms |
| - Spéciale Annick SALENNE (E.S. 2-4-6) : | 8.50 Kms x 3 = 25,50 Kms |

Le détail du parcours et les horaires figurent dans le carnet d'itinéraire (road-book).

6.2P. Reconnaissances :

- Le nombre de passages autorisés en reconnaissance est de 3 passages dans chaque Spéciale (Rappel 2 personnes par voiture)

- Les reconnaissances auront lieu le Vendredi 19 Juillet de 15h à 20h et le Samedi 20 Juillet de 9h à 20h.

- Tout marquage est interdit (Sanctions éventuelles)

- Le carnet d'itinéraire (Road-book) sera à la disposition des concurrents à compter du Vendredi 19 Juillet 15h à l'adresse suivante : à l'abri Vélos / Motos, Entrée Sud du parking de l'Usine Ampéret, Route de Tourville D7, (suivre le fléchage Road-book et visiteurs) Tél : 06.08.70.10.73

- Le numéro de reconnaissance vous sera remis avec le Road-book ainsi que l'additif où vous aurez les informations des emplacements pour votre assistance ainsi que les consignes de sécurité.

Le numéro de reconnaissance devra être collé non scotché sur la partie supérieure droite du pare-brise de la voiture de reconnaissance (Noter sur l'autocollant l'immatriculation du véhicule de reconnaissance)

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Consultable sur www.ecurieregionelbeuf.fr pendant et après le rallye.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Tous les concurrents classés recevront une coupe ou un lot.

Remise des récompenses : Dimanche 21 juillet 2024, 30 min après l'arrivée du dernier moderne

Un tirage au sort sera effectué sur la liste des partants lors de la remise des prix pour un engagement à demi-tarif (VHC) pour l'édition suivante du Rallye VHC de l'Ecurie Région Elbeuf 2025 (Présence du pilote ou du copilote indispensable sinon un nouveau tirage sera effectué).
Nous vous rappelons que cet avantage est non cessible.

P.S. : Nous vous rappelons que nous avons beaucoup de difficultés à organiser cette épreuve.

Avec des plaintes des Riverains en Mairie et en Préfecture nous avons de plus en plus de réticences à avoir les autorisations à cause des nuisances sonores et des excès de vitesse en reconnaissances et en course (routier).

Face à ces problèmes et si vous souhaitez que notre Epreuve perdure, nous vous remercions de respecter les vitesses et les horaires de reconnaissance.

Des informations pour la Remise des Prix vous seront données le samedi 20 Juillet 2024.